

Erratum

Veillez noter qu'une correction a été apportée à la section sur la Gestion et le contrôle des effectifs de la page 37 du Rapport annuel de gestion 2015-2016 du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal*.

Vous trouverez au recto le tableau à remplacer et les explications qui accompagnent les résultats. Veillez noter que le document PDF sera mis à jour sur le site de l'établissement ainsi que la demande de dépôt légal.

Merci de votre attention.

Présentation des données pour le suivi de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

		Comparaison de 2014-2015 à 2015-2016				
Sous-catégorie d'emploi déterminée par le SCT	Valeurs observées	Heures travaillées	Heures supplém.	Total heures rémunérées	Nbre ETC	Nbre individus
1 - Personnel d'encadrement	2014-15	789 374	5 375	794 750	436	526
	2015-16	695 871	4 786	700 657	384	489
	Variation	(11,8 %)	(11,0 %)	(11,8 %)	(11,9 %)	(7,0 %)
2 - Personnel professionnel	2014-15	1 731 066	4 886	1 735 952	958	1 277
	2015-16	1 746 610	4 817	1 751 427	966	1 302
	Variation	0,9 %	(1,4 %)	0,9 %	0,8 %	2,0 %
3 - Personnel infirmier	2014-15	4 621 522	274 180	4 895 703	2 481	3 409
	2015-16	4 787 117	280 515	5 067 633	2 569	3 451
	Variation	3,6 %	2,3 %	3,5 %	3,6 %	1,2 %
4 - Personnel de bureau, technicien et assimilé	2014-15	7 343 919	250 562	7 594 480	4 052	5 530
	2015-16	7 358 076	240 037	7 598 114	4 059	5 498
	Variation	0,2 %	(4,2 %)	0,0 %	0,2 %	(0,6 %)
5 - Ouvriers, personnel d'entretien et de service	2014-15	1 858 060	35 444	1 893 504	947	1 446
	2015-16	1 860 519	37 145	1 897 664	948	1 422
	Variation	0,1 %	4,8 %	0,2 %	0,1 %	(1,7 %)
6 - Étudiants et stagiaires	2014-15	35 516	50	35 566	20	103
	2015-16	32 405	25	32 430	18	97
	Variation	(8,8 %)	(49,9 %)	(8,8 %)	(9,2 %)	(5,8 %)
Total du personnel	2014-15	16 379 457	570 497	16 949 954	8 894	12 045
	2015-16	16 480 599	567 325	17 047 924	8 944	12 036
	Variation	0,6 %	(0,6 %)	0,6 %	0,6 %	(0,1 %)

Dans le cadre de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) qui vise notamment à assurer une saine gestion des effectifs, la cible de réduction du total des heures rémunérées de 1 % ou plus fixée par le Conseil du trésor n'a pas été atteinte.

Note à l'établissement :

Le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM) est confronté à une situation problématique reliée à une utilisation élevée de la main-d'œuvre indépendante. Il est l'un des plus grands consommateurs du RSSS sur ce plan. L'objectif du CIUSSS NIM est de réduire ses heures de main-d'œuvre indépendante et d'augmenter les heures régulières des titulaires de postes afin de rehausser la qualité de ses services tout en réduisant ses coûts. C'est pour cette raison que le CIUSSS NIM a priorisé, en 2015-2016, la réduction de sa main d'œuvre indépendante, laquelle n'est pas incluse dans les tableaux de suivi demandés par le MSSS.